

5734/18 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 14 mars 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 14 mars 2018

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

"Décision Prüm" - Projet de décision d'exécution du Conseil
concernant le lancement de l'échange automatisé de données pour ce qui
est des données ADN en Croatie

E 12854

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.